

# Regards sur Anjou

## Soirées-concert Anjou

### Émile Proulx-Cloutier Chansons cachées

Jeudi 20 novembre, à 19 h 30

Lieu : Église Jean XXIII – 7101, av. de l'Alsace

Coût : 10 \$



Les chansons d'Émile Proulx-Cloutier se vivent comme des contes, de petits films, des vols express au cœur de personnages plus grands que nature. À travers eux, l'acteur-chanteur-conteur se révèle comme jamais auparavant. Porté par ses mots et le groove de musiciens multi-instrumentistes, le public voyage de la tragédie au fou rire, du slam à la berceuse, du chaos des villes au souffle de la mer. Amoureux de la langue, l'artiste rêve de mots qui seraient comme des diamants dans la bouche : ça fait mal mais ça brille ! Fragile et explosif !

#### Concert hors série

### Arianne Brunet et Jérôme Charlebois

Jeudi 6 novembre, à 19 h 30

Lieu : Centre communautaire d'Anjou  
7800, boul. Métropolitain Est

Coût : 25 \$

Deux auteurs-compositeurs-interprètes et leurs musiciens, un duo intéressant sur une même scène mélangeant leurs univers dans un spectacle unique. Assistez à une soirée hors de l'ordinaire, un spectacle hors du commun à ne pas manquer !



### Orchestre baroque Arion Concert de Noël

Jeudi 4 décembre, à 19 h 30

Lieu : Église Jean XXIII – 7101, av. de l'Alsace

Coût : 10 \$

Le temps de Noël nous permet de renouer avec famille, amis et traditions – des rencontres toujours rehaussées par l'enchantement de la musique. C'est dans cet esprit tout à fait festif que les musiciens d'Arion préluderont à vos réjouissances en vous offrant ces Noëls baroques. Le compositeur français Michel Corrette (1707-1795) s'est inspiré de cantiques de Noël déjà fort populaires à son époque pour donner vie à des œuvres au charme direct, aux rythmes contagieux et aux mélodies toujours familières aujourd'hui. Sourires et ravissement assurés !



La logistique de ces concerts est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte d'Anjou.

Vous pouvez vous procurer des billets au Centre communautaire d'Anjou  
et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Renseignements : 514 493-8200

## Message de Luis Miranda

### Adoption du budget 2015 : la ville centre complique l'opération



Chers Angevins et Angevines,

Dans le dernier bulletin *Regards sur Anjou*, j'ai abordé l'enjeu majeur du financement des arrondissements à la Ville de Montréal. Cette décision de la ville centre oblige les arrondissements à remédier aux impacts de la réforme, ce qui a influencé l'adoption du budget 2015, le 7 octobre dernier.

Comme je le mentionnais, cette réforme comporte une augmentation de 180 000 \$ pour Anjou, ce qui ne couvre pas l'augmentation minimale de nos charges. Je donnais l'exemple de l'augmentation des charges de 400 000 \$ uniquement en masse salariale. Le manque à gagner est important.

En tenant compte des coûts d'indexation et malgré des efforts de rationalisation, l'arrondissement a adopté un budget de 31 134 000 \$ pour les dépenses, soit une augmentation d'environ 2 % sur le 30 467 600 \$ de 2014. Dans une perspective de saine gestion afin d'équilibrer le budget, notre arrondissement doit maintenir pour 2015 la taxe locale récurrente de 0,05 \$, un espace fiscal cédé par la Ville, ainsi qu'une taxe spéciale de 0,06 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière. Ces taxes sont les mêmes que lors du précédent exercice budgétaire (2014).

Le conseil d'arrondissement est déterminé à défendre les intérêts de nos citoyens. Nous avons résolu d'entreprendre toutes les démarches opportunes auprès des autorités municipales et provinciales afin que les Angevins puissent continuer à bénéficier des services sans avoir à subir un fardeau fiscal additionnel. Malgré nos nombreux efforts, si la Ville de Montréal ne revoit pas ses transferts pour 2016, l'arrondissement ne pourra plus continuer à rationaliser ses dépenses sans affecter les services de proximité auxquels les Angevins sont en droit de s'attendre.

L'arrondissement publiera sous peu un numéro spécial de ce bulletin afin d'expliquer les enjeux et les conséquences découlant de la réforme unilatérale sur le financement de la ville centre. Vous y trouverez les explications complètes des impacts sur notre budget et les services, ainsi que les résultats de la consultation publique tenue au printemps dernier.

Je reste disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en appelant au 514 493-8010.

*Luis Miranda*

Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique  
Octane Stratégies

Impression  
Deschamps Impression

Tirage  
21 100 exemplaires

Distribution  
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web  
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2014 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation  
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social  
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou  
7800, boulevard Métropolitain Est  
514 493-8222

Urgence  
911

Police  
Poste de quartier 46  
514 280-0146  
Appels non urgents  
514 280-2222

Travaux publics (bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

## Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi, à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



**Andrée Hénault**  
Samedi 8 novembre



**Paul-Yvon Perron**  
Samedi 22 novembre



**Gilles Beaudry**  
Samedi 13 décembre

## Services aux entreprises



Sur la photo, de gauche à droite : Frédéric Monette, VP opérations et administration, Courchesne Larose Ltée; Steven Polidoro, président, Faspac Plastiks; Pierre Filion, PDG, Conseil des industries durables; Muryel Paquin, DG, SERIC; Luc Bourgoïn, DG, Association de la construction du Québec; Maryanne Cliche, conseillère en DD, Association de la construction du Québec; Norman Tremblay, conseiller, Emploi-Québec; Louise Tremblay, directrice RH, TRJ Télécom; Sergio Fondacaro, directeur, développement corporatif, TRJ Télécom; Bruno Leroux, président, Arleco Génération III; Sacha Leroux, associé Arleco, Génération III; Jacques Lafèche, président du SERIC et de l'Association des industriels d'Anjou; et Sylvie Boutin, commissaire adjoint, arrondissement d'Anjou.

## Le Programme d'accompagnement en gestion du développement durable reconduit

L'arrondissement d'Anjou est fier de s'associer à l'Association des industriels d'Anjou, aux Services environnementaux et récupération industrielle (SERIC) et à Emploi Québec pour mettre de nouveau sur pied le *Programme d'accompagnement en gestion du développement durable* (PAGDD) destiné aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI), dont l'aboutissement est une certification *ÉCOresponsable*.

En s'inscrivant au PAGDD, les ICI peuvent profiter des services d'un réseau d'experts qualifiés et accrédités en développement durable. Ces derniers réalisent un diagnostic pointu en matière de développement durable et leur proposent un plan d'action avec des indicateurs de performance pour évaluer la démarche à entreprendre. Ils soutiennent les ICI pendant 12 mois.

Des entreprises d'Anjou ont bénéficié de ce programme et ont obtenu une certification environnementale, le 14 octobre dernier, lors du premier Forum en développement durable, qui s'est tenu au Collège Marie-Victorin. Ces entreprises sont : Arleco Génération III, l'Association de la construction du Québec, Courchesne Larose Ltée, Faspac Plastiks inc. et TRJ Télécom inc.

Deux autres groupes d'entreprises seront bientôt constitués, l'un dès cet automne et le second, au printemps. Concrètement, le PAGDD appliquant la norme BNQ 21000 sera subventionné par Emploi Québec à 50 %.

Le maire de l'arrondissement, M. Luis Miranda félicite les entreprises qui ont obtenu une certification *ÉCOresponsable* et invite d'autres ICI d'Anjou à suivre à leur tour ce programme de gestion en développement durable.

Mentionnons que l'intégration, par les ICI, de pratiques de développement durable dans leurs opérations répond parfaitement aux orientations du *Plan local de développement durable 2012-2015* de l'arrondissement.

Renseignements : 514 493-8088.

## Vos élus, toujours disponibles

### Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement **les mardis 4 novembre et 2 décembre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Pour tout renseignement, composez le 514 493-8004.



**Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest  
514 493-8019



**Michelle Di Genova Zammit**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre  
514 493-8085



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de ville  
514 493-8010



**Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour  
l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051



**Paul-Yvon Perron**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est  
514 493-8017

# Continuons de poser des gestes écoresponsables

## Le recyclage des produits électroniques



Chaque année, en juin et en octobre, l'arrondissement d'Anjou organise une journée spéciale de collecte des appareils issus des technologies de l'information et des communications en partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec). Il s'agit d'un organisme de gestion à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC dont la responsabilité consiste à récupérer les produits électroniques et à les valoriser.

Comme les boîtes de conserve et les journaux, les produits électroniques ne devraient jamais finir dans la poubelle. Une grande partie des plastiques et des métaux qui les composent peut être récupérée et réutilisée afin de fabriquer toutes sortes de choses. De plus, bon nombre de produits électroniques contiennent des substances qui, si elles ne sont pas manipulées correctement, pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement et sur la santé.

Tous les produits électroniques collectés dans les points de dépôt du réseau d'ARPE-Québec sont acheminés à des entreprises approuvées dont les procédés sont conformes aux normes en vigueur au Canada. Ils seront donc recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Grâce à ce programme, la population a l'assurance qu'en fin de vie utile, ces produits seront détournés des sites d'enfouissement ou de l'exportation illégale (vers les pays en développement) pour être recyclés dans le respect de l'environnement.



Pour obtenir plus d'information sur l'ARPE-Québec, pour connaître la liste complète des produits électroniques acceptés ou pour trouver le point de dépôt le plus près de chez vous si vous avez manqué la journée spéciale de collecte organisée par l'arrondissement, consultez le site : [www.recyclerMESElectroniques.ca/qc](http://www.recyclerMESElectroniques.ca/qc).

### Entreposage du bois

**Sachez que l'entreposage du bois de chauffage est permis uniquement dans les cours latérales et arrière. Celui-ci doit se trouver à 0,3 m minimum de toute ligne de terrain et avoir une hauteur maximale de 1,5 m. Le bois doit être bien aligné et ne pas obstruer une porte ou une fenêtre du bâtiment.**



## Restrictions relatives au chauffage au bois

Des études démontrent que le chauffage au bois résidentiel est responsable de plus de la moitié des émissions de particules fines provenant des activités humaines. Aussi, les règles se sont-elles resserrées :



- L'installation de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est désormais interdite.
- Seule l'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSAB415.1 est autorisée.
- Les appareils au gaz ou électriques sont également permis.
- Les appareils existants peuvent demeurer en fonction mais, en cas de remplacement, un poêle conforme au règlement maintenant en vigueur devra être installé.

Avant de procéder à l'installation d'un appareil à granules ou au gaz (effectuée selon les recommandations du fabricant), il est obligatoire de vous procurer un permis au comptoir d'accueil des permis. Lors de l'achat de l'appareil, assurez-vous de la certification de l'appareil à granules (EPA ou CAN/CSAB415.1). Soyez vigilants : d'autres types de produits **non autorisés** sont en vente sur le marché.

**ANJOU**  
LE PLAN LOCAL DE **2012 - 2015**  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Ensemble pour une métropole durable !

*On a un plan !  
On le suit !  
On agit !*

## Moteur au ralenti : trois minutes, pas plus!



Le Règlement RCA 17 sur la nuisance causée par un véhicule moteur (art. 2) stipule que : « Constitue une nuisance le fait de laisser fonctionner pendant plus de trois minutes, par période de 60 minutes, le moteur d'un véhicule immobilisé ».

Les véhicules de type « automobile, véhicule de commerce, véhicule de promenade, véhicule-outil, véhicule lourd ou véhicule routier » au sens du *Code de la sécurité routière* sont visés par cet article. Mentionnons que le véhicule lourd immobilisé ayant un moteur diesel fait, quant à lui, l'objet de restrictions particulières.

Ce règlement ne s'applique pas lorsque la température extérieure est inférieure à  $-10^{\circ}\text{C}$  et que le moteur tourne pour activer le chauffage parce qu'une personne se trouve à l'intérieur du véhicule.

**Renseignements : 311.**

## Concours Maisons fleuries 2014

# Toutes nos félicitations aux gagnants!

L'arrondissement remercie vivement toutes les personnes qui ont fleuri leur propriété durant l'été ainsi que les membres du comité d'embellissement qui ont travaillé pour que la tenue de l'édition 2014 du concours Maisons fleuries soit possible. Parterres, balcons, terrasses et jardins étaient pourvus de fleurs aux couleurs chatoyantes qui exhalaient un parfum délicat. La population a donc profité d'un cadre de vie agréable qui a contribué à améliorer la qualité de notre milieu de vie.

Les gagnants du concours ont été invités à une cérémonie, le 17 octobre, à la mairie d'arrondissement. Notons qu'en l'absence du maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, retenu par d'autres engagements, la présidente du comité d'embellissement, M<sup>me</sup> Di Genova Zammit, a agi à titre de maître de cérémonie.

### Élus et membres du comité d'embellissement



Les membres du comité d'embellissement sont en compagnie du conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M<sup>me</sup> Andrée Hénault, et des conseillers d'arrondissement, M. Gilles Beaudry, M<sup>me</sup> Michelle Di Genova Zammit et M. Paul-Yvon Perron.

### Voici les gagnants 2014 en présence des élus de l'arrondissement d'Anjou



Un souvenir a été remis aux gagnants du concours Maisons fleuries.

**Ango Mode**  
10301, rue Colbert

**BSDQ**  
7750, rue Bombardier

**Bugatti Design**  
8370, rue Bombardier

**Colette et Jean-Paul Langlais**  
8625, boul. de Châteauneuf

**Condos Les Châtelets d'Anjou**  
6675, boul. Joseph-Renaud

**Denise Chalifour et Louise Chartrand**  
8170, pl. de Vaujours

**Diane et Roger Dauphinais**  
8271, pl. de Vaujours

**Dominique Cornellier et Ali Fajr**  
6335, av. Cairns

**Emmanuela et Giuseppe Mancuso**  
8373, pl. de Chanceaux

**Famille Sanviti**  
6200, av. du Bois-de-Coulonge

**Francine Giroux**  
6300, av. de Chemillé

**Gisèle et Pierre-Paul Barry**  
6344, av. Cairns

**Golf Métropolitain Anjou**  
9555, boul. du Golf

**Honeywell**  
10550, boul. Parkway

**Isabel et José Ribeiro**  
6936, av. Rhéaume

**La Résidence Seigneurie d'Anjou**  
7001, boul. des Galeries-d'Anjou

**Lise et Michel Lalande**  
6261, av. des Jalesnes

**Lise Robin-Pelletier**  
5373, av. Saint-Donat

**Lisette Hogue**  
6426, av. Azilda

**Louise et Georges Danis**  
5810, av. Brissac

**Lyse Lamarre**  
7281, av. Rondeau

**Martine Lapointe et Pierre René de Cotret**  
6341, av. Goncourt

**Restaurant Les 3 Brasseurs**  
7225, boul. des Galeries-d'Anjou

**Roland Murray**  
6285, av. Cairns

**Ropack**  
10801, rue Mirabeau

**Vos efforts d'embellissement concourent au bien-être de vivre à Anjou : merci !**

## Changeement d'heure

### Pile au rendez-vous !

Le dimanche 2 novembre, nous avons reculé de 1 heure montres et horloges. Profitez-en pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée et pour vérifier leur fonctionnement en actionnant le bouton d'essai afin d'entendre le signal sonore. Si ce dernier ne retentit pas, il est peut-être temps de vous procurer un nouvel appareil.

Rappelons d'ailleurs quelques points du règlement municipal qui encadre les avertisseurs de fumée. Ainsi :

- Le propriétaire est tenu d'installer un avertisseur de fumée à chaque étage d'un logement et de le remplacer au plus tard 10 ans après la date de fabrication.
- L'occupant de l'habitation est responsable de l'entretien de l'appareil et du remplacement de la pile.
- Le propriétaire d'un édifice à logements et le syndicat d'un ensemble de condos doivent tenir un registre de la vérification annuelle des avertisseurs de fumée, tout comme pour le système d'alarme-incendie.
- L'appareil doit être fixé soit au plafond, à une distance d'au moins 10 cm des murs, soit en haut du mur, à une distance de 10 à 30 cm du plafond.

Tester chaque mois l'appareil et changer la pile tous les six mois, des gestes simples qui peuvent sauver la vie des membres de votre famille !

Renseignements : [ville.montreal.qc.ca/sim](http://ville.montreal.qc.ca/sim).



## Embellissement hivernal

### Concours de décorations de Noël : participez !

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou a le plaisir d'inviter tous les citoyens à participer au prochain concours de décorations de Noël. Ce concours ne nécessite aucune inscription. Pour y participer, il suffit de décorer l'extérieur de votre lieu de résidence et de laisser vos décorations allumées, après 18 h, du 6 au 20 décembre.

Dans un premier temps, les membres du comité parcourront les rues pour choisir les plus belles décorations, puis un photographe prendra des photos aux adresses présélectionnées.

#### Le comité d'embellissement : son mandat

Le comité d'embellissement est composé de huit bénévoles nommés par le conseil d'arrondissement et d'une représentante de l'arrondissement. En vue de sélectionner les décorations les plus remarquables, le comité sillonne le territoire angevin par équipes de deux bénévoles. Ensuite, celui-ci se réunit pour évaluer l'ensemble des photos et procède au vote qui déterminera les lauréats. Enfin, le comité organise la soirée de remise de souvenirs aux gagnants.

#### Règlements du concours

##### Catégories

- Maison unifamiliale, duplex et maison de ville
- Balcon
- Condominium
- Commerce

##### Critères de sélection

- Originalité
- Apparence générale
- Disposition des divers éléments
- Harmonie des couleurs

#### Sélection des gagnants

Le comité désigne un maximum de deux gagnants par catégorie et par quartier. Veuillez noter que les participants ayant remporté le concours deux années de suite ou deux fois en quatre ans ne seront pas retenus pour la sélection des gagnants pendant deux années consécutives.

Tous ceux qui illumineront la façade de leur demeure auront une chance de gagner. Les membres du comité choisiront les décorations qui répondront le mieux aux critères de sélection mentionnés précédemment.

**Bonne chance à tous les participants !**



# Une tempête de neige : qui fait quoi et comment ?

L'arrondissement d'Anjou fait tout ce qui est en son pouvoir pour déneiger les rues et les trottoirs dans les meilleurs délais. Toutefois, pour y arriver, nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens. Nous vous invitons à prendre connaissance des responsabilités de chacun.

## Responsabilités de l'arrondissement

- Maintenir l'accessibilité aux services d'urgence.
- Maintenir l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux écoles et aux institutions.
- Assurer la sécurité des automobilistes et des piétons.

## Nos tâches

- Faire, au besoin, l'épandage d'un mélange de fondants et d'abrasifs afin d'assurer la sécurité des usagers sur les axes piétonniers et routiers de l'arrondissement.
- Commencer le déneigement aussitôt que les précipitations atteignent 2,5 cm.
- Procéder au chargement de la neige dans les meilleurs délais, s'il y a lieu.
- Suivre le plan stratégique de la Ville de Montréal lors de tempêtes de neige de 30 cm et plus afin d'optimiser la circulation sur les artères prioritaires.

## Toujours plus, toujours mieux

- Déneigement des zones scolaires en tout temps sauf lors de l'entrée et de la sortie des élèves et des occupants de l'établissement scolaire.
- Épandage préventif de fondants et d'abrasifs en cas de gel.
- Déneigement en continu des trottoirs pendant les travaux de déblaiement et de chargement de la neige.
- Utilisation d'un système GPS pour assurer un meilleur contrôle des travaux en cours.

## Responsabilités du citoyen

- Respectez les panneaux de signalisation qui vous indiquent les périodes où le stationnement est interdit. Les véhicules mal garés ralentissent les opérations de déneigement, risquent de subir des dommages et s'exposent à un remorquage et une amende.
- Rappelez-vous que seuls les propriétaires ou occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins, ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique, et ce, à la suite d'une chute de neige de plus de 5 cm et dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation.
- Ne poussez **jamais** la neige dans la rue **après** les opérations de déneigement.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue.
- Déposez toujours la neige sur votre terrain lors d'une chute de neige de moins de 5 cm.
- Durant toute la période hivernale, gardez-vous à 30 cm du trottoir pour faciliter le passage des chenillettes.
- Placez vos poubelles, sacs à ordures, bacs, encombrants et autres dans votre entrée, jamais sur le trottoir ou le banc de neige.
- Assurez-vous que votre déneigeur détient un permis et qu'il respecte la réglementation.

**Renseignements : 311 ou**  
[ville.montreal.qc.ca/deneigement](http://ville.montreal.qc.ca/deneigement).

## Courtoisie

### Stationnement des véhicules dans l'entrée privée



De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui possèdent une entrée privée ou un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps. De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser 30 cm entre votre véhicule et le trottoir pour que les chenillettes déneigeuses puissent passer. Nous vous remercions de votre collaboration.



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



**Montrez à votre enfant un mot qui revient souvent dans l'histoire (comme le nom d'un personnage).**



**Les bibliothèques suivent la tendance**

## Implantation graduelle du libre-service

Les bibliothèques de Montréal procéderont, en 2014 et 2015, au réaménagement des aires d'accueil et de service des édifices existants, ainsi qu'à l'introduction d'appareils en libre-service. À terme, des appareils de prêt autonomes permettront aux usagers d'enregistrer leurs emprunts de façon simple, rapide et confidentielle. De plus, certaines bibliothèques seront dotées d'appareils de retour automatisé, qui assureront le retrait immédiat des documents du dossier de l'abonné.



### Introduction d'une nouvelle technologie

À l'instar d'autres bibliothèques du Québec, du Canada, et d'ailleurs sur la planète qui effectuent ces transformations, les bibliothèques de Montréal devront mettre en place la technologie d'identification des documents par radiofréquence (RFID). L'introduction de cette technologie vise non seulement à assurer la simplicité d'utilisation des nouveaux services autonomes, par les usagers, mais elle permettra aussi une gestion plus efficace et efficiente des collections et des activités liées à la circulation des documents.

### Anjou, une première étape en novembre

Les bibliothèques d'Anjou procéderont à la première étape de cette implantation dès ce mois-ci. Des puces d'identification par radiofréquence seront installées dans tous les documents. Une équipe spécialisée s'affaira à cette tâche 7 jours sur 7. Ces travaux n'affecteront pas le service à la clientèle et les bibliothèques demeureront ouvertes en tout temps.

## Matinées théâtre pour tout-petits

### Félie

**Samedi 29 novembre, à 11 h**

**Pour les 18 mois à 7 ans**

**Centre communautaire d'Anjou**



Laissez-passer gratuits disponibles 1 h avant le spectacle.

Un spectacle qui mélange le jeu clownesque, les arts du cirque et le théâtre, pour le plus grand bonheur des tout-petits !

Les enfants pourront-ils aider Joséphine, la gentille grand-mère, à retrouver sa poupée Félie sur sa boule d'équilibre ?

## Pour les jeunes

### Heure du conte et bricolage

**Tous les samedis jusqu'au 22 novembre, à 10 h**

**Pour les 3 à 5 ans et leurs parents**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**

L'heure du conte continue ! De nouvelles histoires à découvrir chaque samedi suivies d'un bricolage. Venez une, deux ou toutes les fois, vous êtes les bienvenus !

### Jeux de tables

**Samedi 15 novembre, à 14 h**

**Pour les 8 ans et plus**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**



Dans le cadre de la Journée internationale du jeu en bibliothèque, les jeunes sont conviés à découvrir nos nombreux jeux de tables.

### Ciné-ados

### Film d'action

**Vendredi 21 novembre, à 18 h 30**

**Pour les 13 ans et plus**

**Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil**

La bibliothèque propose aussi des films le vendredi soir. Preuve d'âge obligatoire.

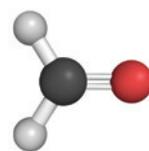
### Les Débrouillards

### Méli-mélo

**Dimanche 23 novembre, à 13 h 30**

**Pour les 6 à 12 ans**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**



Inscriptions obligatoires

Un atelier à la fois scientifique, instructif et ludique!

### Brico-fêtes

**Mercredi 3 décembre, à 16 h**

**Pour les 7 à 12 ans**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**

À l'approche de Noël, les enfants sont invités à fabriquer eux-mêmes les décorations de Noël à la bibliothèque.

### Concours Minecraft annulé

Nous regrettons de vous informer qu'en raison des droits d'auteur, nous avons annulé le concours Minecraft, car nous n'avons pas trouvé de version gratuite et libre de droit du jeu Minecraft, les versions en ligne populaires étant souvent illégales et ne pouvant pas être utilisées. Attendez plutôt notre club Minecraft de l'été 2015.

## Pour les adultes



### Le livre numérique

**Mercredi 19 novembre, à 10 h**

**Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil**

Une formation qui vous initie aux notions de base du livre numérique. Qu'est-ce que le livre numérique ? Quelles sont les différences entre une liseuse et une tablette ? Comment emprunter des livres numériques dans les bibliothèques de Montréal ?

### Les Lundis-rencontre

### Pas de retraite pour vos finances



**Conférence présentée par Option Consommateurs**

**Lundi 24 novembre, à 10 h 30**

**Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil**

Bas de laine insuffisant, problèmes de santé, arnaques financières. En tant que retraités, les consommateurs doivent faire face à certains risques et éviter les pièges qui pourraient mettre à mal leur santé financière.

### Service d'écrivaine publique

**Tous les mardis, de 13 h à 16 h, ou sur rendez-vous au 514 354-6526**

**Jusqu'au 16 décembre**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**



Vous avez de la difficulté à comprendre un formulaire, à écrire une lettre à votre propriétaire, à rédiger une carte de souhaits ? Notre écrivaine publique vous aidera à trouver les bons mots, en toute confidentialité. Ce service est une initiative du Service d'aide communautaire d'Anjou, dans le cadre des ateliers Mot à Mot.